

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 6 juillet 2023

DCM N° 23-07-06-25

**Objet : Retrait de la Délibération N°18-02-22-14 "Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise communale rue Paul Langevin à Metz-Borny".**

**Rapporteur: M. HUSSON,**

En vue de la réalisation de l'extension de son parking sis rue Paul Langevin, la SCI Maison des Industries Technologiques (SCI MIT) s'était rapprochée de la Ville de METZ afin de se porter acquéreur de la parcelle communale CR n° 160 de 1 344 m².

Dans cette optique, et par délibération N°18-02-22-14, en date du 22 février 2018, le Conseil Municipal a autorisé la cession de cette parcelle à la SCI MIT, après désaffectation et déclassement.

Depuis, la SCI MIT a informé la Ville de METZ qu'elle retirait sa demande. En effet, la société a revu ses besoins en stationnement à la baisse en raison de nouveaux modes de fonctionnement comme le télétravail, les visioconférences ou les formations en distanciel.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération précitée.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération N°18-02-22-14, en date du 22 février 2018, portant cession à la SCI MIT d'une parcelle communale située sur le ban de BORNAY,

VU l'absence de tout commencement d'exécution et l'absence de signature de tout acte,

VU le courrier de renonciation de la SCI MIT du 17 avril 2023,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder en conséquence au retrait de la délibération précitée N° 18-02-22-14 du 22 février 2018,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- **DE RETIRER** la délibération N° 18-02-22-14 portant cession à la SCI MIT d'une parcelle communale située sur le ban de BORNÿ.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document connexe à cette affaire.

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230706-125483-DE-1-1  
N° de l'acte : 125483

-----  
Délibération rendue exécutoire le 7 juillet 2023  
après affichage et transmission au contrôle de légalité.  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
et par délégation :

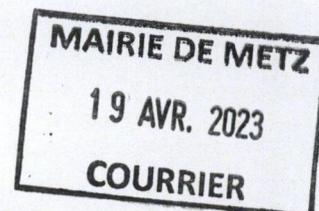
Metz le,



**Monsieur François GROSDIDIER**  
**Maire de Metz**  
**Mairie de Metz**  
BP 21025  
57036 Metz Cedex 01

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR  
n° 1A 1754498422 2

Metz, le 17 avril 2023



Nos réfs. : HB/LV/2023-012

**Annule et remplace notre courrier réf. HB/LV/2023-009 du 13/04/2023 suite à entretien téléphonique le 17/04/2023 avec Mme Claude MASSON**

Monsieur le Maire de Metz,

En date du 22 février 2018, vous avez signifié la décision du Conseil Municipal lors de sa séance du 22 février 2018 de céder une emprise foncière communale d'environ 1 350 m<sup>2</sup> sise rue Paul Langevin à Metz Borny à la SCI Maison des Industries Technologiques qui souhaitait l'acquérir.

Nos projections et notre stratégie nous amènent à décliner l'offre d'achat qui nous a été faite. En effet, la crise Covid19 a engendré de nouveaux modes de fonctionnement : télétravail, réunions en visio, formation en distantiel... Ceci est vrai pour la société dans son ensemble, et également pour nos organisations, notamment celles hébergées au sein de la SCI MIT.

J'ai alors demandé à mon équipe de réévaluer les besoins en espace de stationnement, et la décision de ne plus donner suite à notre demande d'acquisition a été actée lors de notre Conseil d'Administration du 6 avril dernier.

Je ne manquerai pas d'en échanger avec vous à l'occasion de l'une de nos prochaines rencontres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire de Metz, l'expression de mes respectueuses salutations.

Hervé BAUDUIN  
Gérant de la SCI MIT

Copie :

- M. Dimitri ANCEL – Cellule Action Foncière de la Mairie de Metz
- Mme Claude MASSON – Cheffe du Service Stratégie Foncière de la Mairie de Metz
- Mme Olivia DE BARTOLO – Notaire – Etude de Maîtres REINERT et KRUMMENACKER